

BAROMÈTRE MENSUEL DE FRÉQUENTATION TOURISTIQUE

MÉTHODE

L'Office de tourisme Nice Côte d'Azur s'est doté d'un observatoire du tourisme en 2024 afin de mesurer l'activité touristique sur le territoire de la Métropole Nice Côte d'Azur. Un baromètre est publié tous les mois pour observer l'évolution de certains indicateurs de fréquentation touristique pour les clientèles française et étrangère, avec des précisions sur les modalités d'hébergement des touristes dans les segments de l'hôtellerie et des meublés de tourisme. Les indicateurs de fréquentation touristique sont mesurés pour plusieurs zones de la Métropole Nice Côte d'Azur, suivant les définitions ci-dessous.

Métropole Nice Côte d'Azur et zones inframétropolitaines



SOURCES

- Orange Business Flux Vision Tourisme (fréquentation touristique tous modes d'hébergement confondus, marchands et non marchands)
- MKG destination (hôtellerie à Nice)
- Observatoire Mutualisé du Locatif (locations meublées)

MÉTHODES

Les comportements touristiques sont mesurés par les données de bornage des téléphones mobiles, sans distinction des modes d'hébergement marchands (hôtels, meublés...) ou non marchands (résidences secondaires, parents, amis). Les conditions techniques de collecte et de pondération des données mobiles ne permettent pas de dénombrer les touristes étrangers sur le territoire mais donnent une estimation fiable de son évolution dans le temps. Les données de bornage sont rendues anonymes de manière stricte et irréversible, conformément au RGPD et aux exigences de la CNIL. Ces données disponibles rapidement permettent d'établir un baromètre mensuel, même si elles présentent des limites. D'autres publications consolideront ces diagnostics de conjoncture en croisant d'autres sources de données moins immédiates mais plus stables et plus robustes.

DÉFINITIONS

- **Touristes** : Visiteurs qui passent au moins une nuit sur le territoire observé alors que celui-ci n'est pas leur lieu de résidence. Le champ des touristes français correspond aux touristes français extra-départementaux. Pour les touristes étrangers, la Pologne et l'Ukraine sont exclues.
- **Séjours** : Les voyages se décomposent en « séjours » définis par le fait d'avoir passé au moins une nuit en lieu fixe. La durée des séjours est comptabilisée en nuitées. Chaque séjour est compté à la date du départ, c'est-à-dire quand un touriste quitte la zone d'observation après y avoir dormi au moins une nuit. L'évolution est considérée comme non significative (stable) quand elle est comprise entre -3 % et +3 %.
- **Taux d'occupation** : Rapport entre le nombre de nuitées vendues et le nombre de nuitées disponible à la vente.
- **RevPAR des hôtels à Nice** : Revenu par chambre disponible, exprimé en euros hors taxes. Il se calcule par le produit du prix moyen et du taux d'occupation.
- **Offre de locations de meublés touristiques** : Offres uniques sur les sites de réservation VRBO, Booking et Airbnb.